

Fonds de lutte contre les pandémies
Lignes directrices pour le suivi et l'évaluation¹

Publié le 23 avril 2024.

VERSION PRÉLIMINAIRE

¹ Veuillez noter que la version anglaise originale est le document opérationnel et faisant foi, plutôt que la version traduite. Toute traduction dans une langue autre que l'anglais est mise à disposition de manière informelle et pour des raisons de commodité uniquement, sans que son exactitude ait été vérifiée, et aucun participant au Fonds ne doit se fier à une traduction non anglaise. Les incohérences, ambiguïtés, divergences ou erreurs entre la version anglaise et toute autre version traduite dans une langue autre que l'anglais ne relèvent pas de la responsabilité du Secrétariat ou du Conseil de direction et seront interprétées en faveur du document anglais opérationnel et faisant foi, qui prévaut et l'emporte. Pour toute question d'interprétation ou de clarification de la version anglaise, veuillez contacter pandemicfundcfp@worldbank.org.

Version 0.2
Révisé le 11 mars 2024

VERSION PRÉLIMINAIRE

Table des matières

I.	INTRODUCTION ET OBJET	6
II.	L'APPROCHE DU FONDS DE LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	7
A.	LE CADRE DE RESULTATS DU FONDS ET LE CADRE DE RESULTATS SPECIFIQUE AUX PROJETS	7
B.	COHERENCE AVEC LES CADRES MONDIAUX	12
C.	PRINCIPES REGISSANT L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES PROJETS.....	12
III.	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION TOUT AU LONG DU CYCLE DE FINANCEMENT	13
A.	APERÇU	13
	CONFORMEMENT AUX ORIENTATIONS DU MANUEL DES OPERATIONS, LES PROJETS RENDRONT COMPTE DES INDICATEURS CONFORMES AU CADRE DE RESULTATS DU FONDS AINSI QU'À UN CADRE DE RESULTAT SPECIFIQUE AU PROJET CONCERNE. L'ÉLABORATION DU CADRE DE RESULTATS SPECIFIQUE AU PROJET EST DECRITE DANS LA SECTION SUIVANTE (« B. PHASE DE LA PROPOSITION »).	13
	LA PLUPART DES INDICATEURS STANDARD DU CADRE DE RESULTATS DU FONDS FERONT L'OBJET DE RAPPORTS PAR LES PROJETS, A QUELQUES EXCEPTIONS PRES (VOIR TABLEAU 1). LES DESCRIPTIONS DETAILLEES DE CHACUN DE CES INDICATEURS SONT FOURNIES DANS LE CADRE DE RESULTATS AFIN D'INDIQUER AVEC PLUS DE PRECISION LES DONNEES ATTENDUES. LES PROJETS DEVRAIENT HARMONISER LEURS SYSTEMES DE PROJETS ET DE SUIVI ET D'ÉVALUATION EN CONSEQUENCE.	13
B.	STADE DE LA PROPOSITION	15
	<i>Étape 1 : Mise en cohérence des activités avec les JEE/SPAR/PVS et le Plan d'action national pour la sécurité sanitaire (PANSS).....</i>	<i>15</i>
	<i>Étape 2 : Choix des indicateurs spécifiques au projet</i>	<i>16</i>
	<i>Étape 3 : Définition des cibles</i>	<i>18</i>
	<i>Étape 4 : Détermination de la cohérence à l'échelle régionale</i>	<i>19</i>
C.	STADE DE L'APPROBATION DU FINANCEMENT	20
D.	PHASES DE MISE EN ŒUVRE ET DE CLOTURE DU FINANCEMENT	20
	<i>i. Processus de suivi</i>	<i>20</i>
	<i>ii. Rapports.....</i>	<i>22</i>
IV.	ANNEXES	29
	ANNEXE 1 : INDICATEURS STANDARD DU CADRE DE RESULTATS DU FONDS DE LUTTE CONTRE LES PANDEMIES. VEUILLEZ VOUS REFERER AUX FICHES DE REFERENCE CORRESPONDANTES DANS LE CADRE DE RESULTATS DU FONDS LORSQUE VOUS RENDEZ COMPTE DE CES INDICATEURS	29
	ANNEXE 2. CALENDRIER DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION ET SOURCES POTENTIELLES DE DONNEES	30
	ANNEXE 3. ENTRETIENS AVEC DES INFORMATEURS CLES ET LISTE DE CONTROLE DES PROGRES ACCOMPLIS A L'AIDE DE L'OUTIL DE REFERENCIATION DE L'OMS, DE LA FEUILLE DE ROUTE DES ANL RSI-PVS ET DES ACTIVITES SPECIFIEES DANS LES PROPOSITIONS DE PROJETS	31
	ANNEXE 4. EXEMPLE DE MODELE DE SUIVI DES PROGRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES	34
	ANNEXE 5A. EXEMPLE DE MODELE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES POUR LES PRINCIPAUX DOMAINES TECHNIQUES	36
	ANNEXE 5B : EXEMPLE DE MODELE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES POUR D'AUTRES DOMAINES TECHNIQUES.....	38
	ANNEXE 6. EXEMPLE DE MODELE DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DES COMPETENCES	40

Termes clés

Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies	Le cadre approuvé par le Conseil pour mesurer l'impact des investissements du Fonds de lutte contre les pandémies, qui comprend 16 indicateurs standard couvrant quatre domaines de résultats et deux thèmes transversaux. Le document est disponible ici et comprend des fiches de référence détaillées sur les indicateurs qui sont nécessaires pour bien comprendre ces indicateurs.
Cadre de résultats spécifique au projet	Cadre de résultats soumis par les organismes de mise en œuvre et les pays bénéficiaires au stade de la proposition de financement, affiné au moment de l'approbation du financement, et utilisé pour guider l'établissement de rapports sur les projets tout au long de leur mise en œuvre. Il décrit le sous-ensemble des indicateurs de l'évaluation externe conjointe/du rapport annuel sur l'auto-évaluation des États parties en vertu du Règlement sanitaire international/de la performance des services vétérinaires et des indicateurs de réalisation, de couverture et de suivi des jalons propres aux activités soutenues par chaque projet.
Indicateurs standard	Indicateurs sur lesquels tous les projets sont tenus de rendre compte, décrits dans tous les Domaines de résultats du Cadre de résultats du Fonds.
Rapport annuel de projet	Rapport soumis chaque année par les projets pour rendre compte de l'avancement du programme, transmis au Secrétariat via un portail de rapports en ligne.
Rapport financier annuel	Rapport présenté chaque année par les projets sur les résultats financiers à l'Administrateur fiduciaire.
Portail de soumission des rapports	Système d'établissement de rapports en ligne administré par le Secrétariat du Fonds pour gérer les documents de financement et permettre de rationaliser l'établissement de rapports sur les projets.
Indicateurs spécifiques au projet	Indicateurs facultatifs de réalisation, de couverture ou de jalon que les projets peuvent choisir d'inclure dans leurs rapports pour montrer les progrès accomplis. Ces indicateurs peuvent être choisis parmi différentes sources, y compris la liste des indicateurs qui contient les indicateurs existants dont les pays rendent peut-être compte à d'autres partenaires.
Équipe de projet	L'organisme ou les organismes de mise en œuvre et les parties prenantes nationales et/ou régionales travaillant ensemble dans le cadre d'un seul projet financé par le Fonds

Sigles et abréviations

AAR	Examen a posteriori
GLASS	Système mondial de surveillance de la résistance et de l'utilisation des antimicrobiens
OM	Organisme de mise en œuvre
RSI	Règlement sanitaire international
JEE	Évaluation externe conjointe
S&E	Suivi et évaluation
PANSS	Plan d'action national pour la sécurité sanitaire
ANL	Atelier national de liaison
PPR	Prévention, préparation et riposte
PVS	Performance des services vétérinaires
SPAR	Rapport annuel d'autoévaluation de l'application du RSI par les États Parties
GCT	Groupe consultatif technique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale

VERSION PRELIMINAIRE

I. INTRODUCTION ET OBJET

Conformément au [Cadre de gouvernance](#) et au [Manuel des opérations](#) du Fonds de lutte contre les pandémies, approuvés par son Conseil de direction en septembre 2022, l'objectif du Fonds est de fournir des financements supplémentaires à long terme dédiés aux fonctions essentielles de prévention, de préparation et de riposte aux pandémies (PPR) dans les pays et territoires admissibles, par le biais d'investissements et d'un appui technique au niveau national, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial. Le Fonds devrait soutenir et consolider le renforcement des capacités et la mise en œuvre de la PPR aux pandémies dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI 2005) et d'autres cadres juridiques approuvés au niveau international, conformément à l'approche « Un monde, une santé »². Les financements du Fonds doivent être utilisés pour des activités prévues sur trois ans.

Les trois types de propositions approuvées par le Conseil de direction sont les suivants :

- i. **Projet national** : il s'agit d'une proposition soumise par un pays admissible de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau national ou infranational dans le pays candidat, y procurant des avantages.
- ii. **Projet plurinational** : il s'agit d'une proposition soumise par un ou plusieurs pays admissibles de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau national ou infranational dans chacun des pays candidats, y procurant des avantages.
- iii. **Projet émanant d'une organisation régionale** : il s'agit d'une proposition soumise par une organisation (ou une entité ou plateforme) régionale de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau régional et sous-régional, y procurant des avantages.

Les présentes lignes directrices pour le suivi et l'évaluation donnent un aperçu des principales exigences et des processus clés en matière de suivi et d'évaluation des financements du Fonds. Elles visent à fournir aux organismes de mise en œuvre et aux équipes de projet des informations sur :

- L'approche du Fonds en matière de suivi et d'évaluation
- Les exigences en matière de suivi et d'évaluation tout au long du cycle de financement
 - Stade de la proposition
 - Approbation du financement

²L'approche « Un monde, une santé » est une démarche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. L'approche mobilise de nombreux secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à la promotion du bien-être et à la lutte contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'aliments, d'eau, d'énergie et d'air sains, en agissant contre le changement climatique et en contribuant au développement durable. Source : One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP), Adisasmito WB, Almuhaïri S, Behravesch CB, Bilivogui P, Bukachi SA, et al. (2022) One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. PLoS Pathog 18(6) : e1010537. <https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537>

- Mise en œuvre et clôture

II. L'APPROCHE DU FONDS DE LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

a. Le Cadre de résultats du Fonds et le Cadre de résultats spécifique aux projets

Le Fonds de lutte contre les pandémies a élaboré un [Cadre de résultats](#) qui définit les indicateurs et les trajectoires du changement destinés à guider le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans l'ensemble des projets. Chaque projet devrait contribuer à améliorer tout ou partie des indicateurs du Cadre de résultats, en fonction des types d'activités soutenues par le financement. L'ensemble des résultats déclarés par les projets sera utilisé pour suivre la performance globale des financements du Fonds et garantir la redevabilité à l'égard des ressources allouées par le Fonds. Des rapports précis, ponctuels et complets sur les projets sont essentiels pour permettre au Fonds et à ses donateurs de mesurer l'impact de leurs investissements.

Le Cadre de résultats couvre les résultats et les paramètres correspondants ainsi que 16 indicateurs (annexe 1) dans quatre dimensions clés : a) renforcement des capacités/démonstration des compétences ; b) promotion de la coordination au niveau national (entre les secteurs dans les pays) et entre les pays au niveau régional et mondial ; c) incitation à des investissements supplémentaires dans la PPR aux pandémies ; et d) garantie de la gestion administrative/opérationnelle efficiente des ressources du Fonds ainsi que des domaines transversaux, comme le genre et l'équité.

Le Cadre de résultats spécifique au projet rendra compte d'un sous-ensemble d'indicateurs pertinents de l'évaluation

externe conjointe (JEE)/du Rapport annuel d'auto-évaluation des États parties en vertu du RSI (SPAR)/de la Performance des services vétérinaires (PVS), ainsi que d'un ensemble d'indicateurs spécifiques au projet pour montrer une progression logique des réalisations aux résultats (c'est-à-dire les cinq résultats du Cadre de résultats du Fonds ou les composantes de la feuille de route des ateliers nationaux de liaison (ANL) RSI-PVS) et contribuer aux quatre domaines de résultats du Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies (voir figures 1 a à d ci-dessous). Le Domaine de résultats 1, axé sur le renforcement et la démonstration des capacités, concentre l'essentiel des rapports présentés dans le rapport annuel du projet.

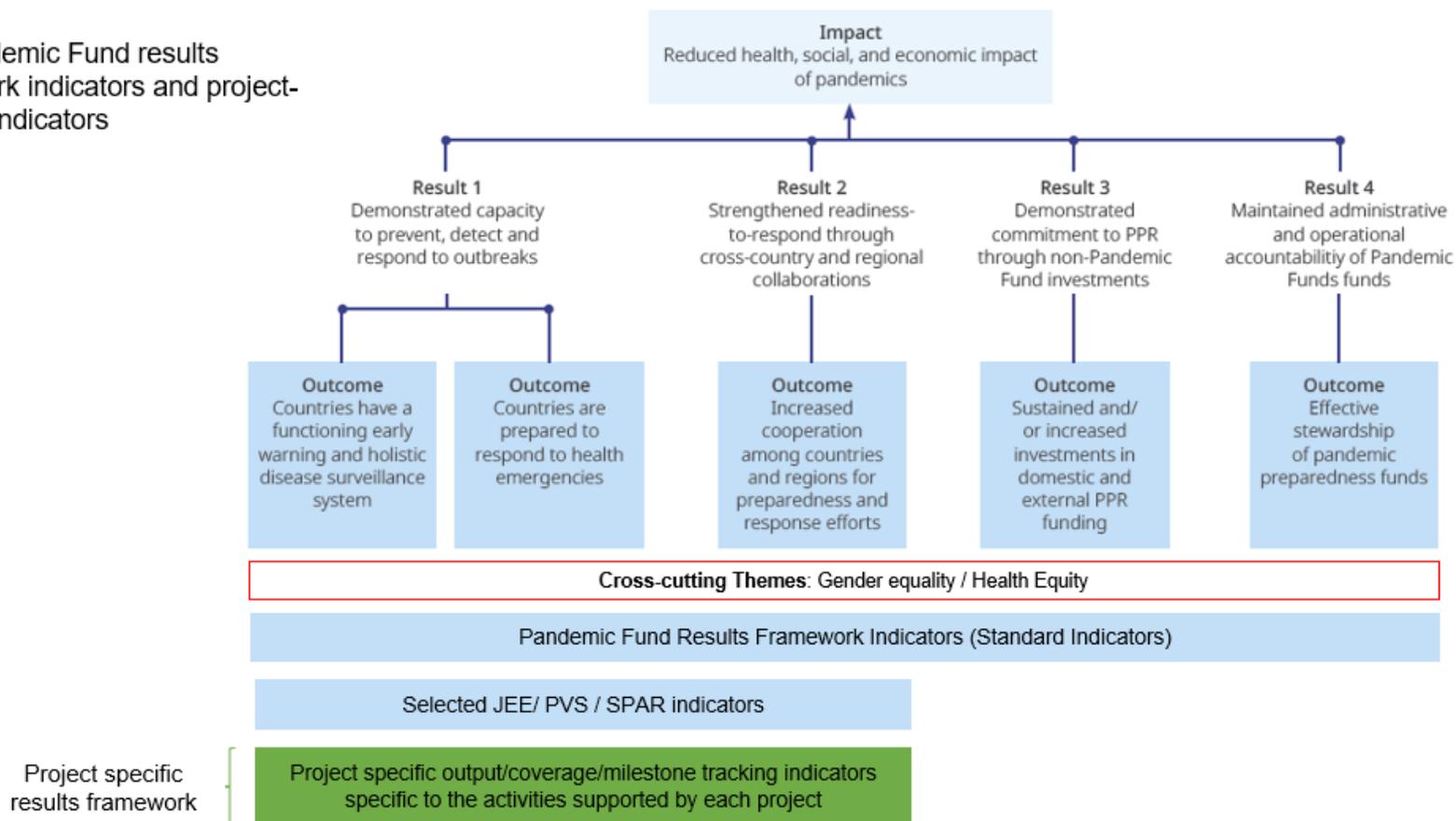
Suivi des projets et rapports y relatifs et suivi financier et rapports afférents

Les présentes lignes directrices pour le suivi et l'évaluation sont destinées au suivi des projets tout au long du cycle de financement. Les rapports annuels de projet sont communiqués au Secrétariat du Fonds via le portail de soumission des rapports.

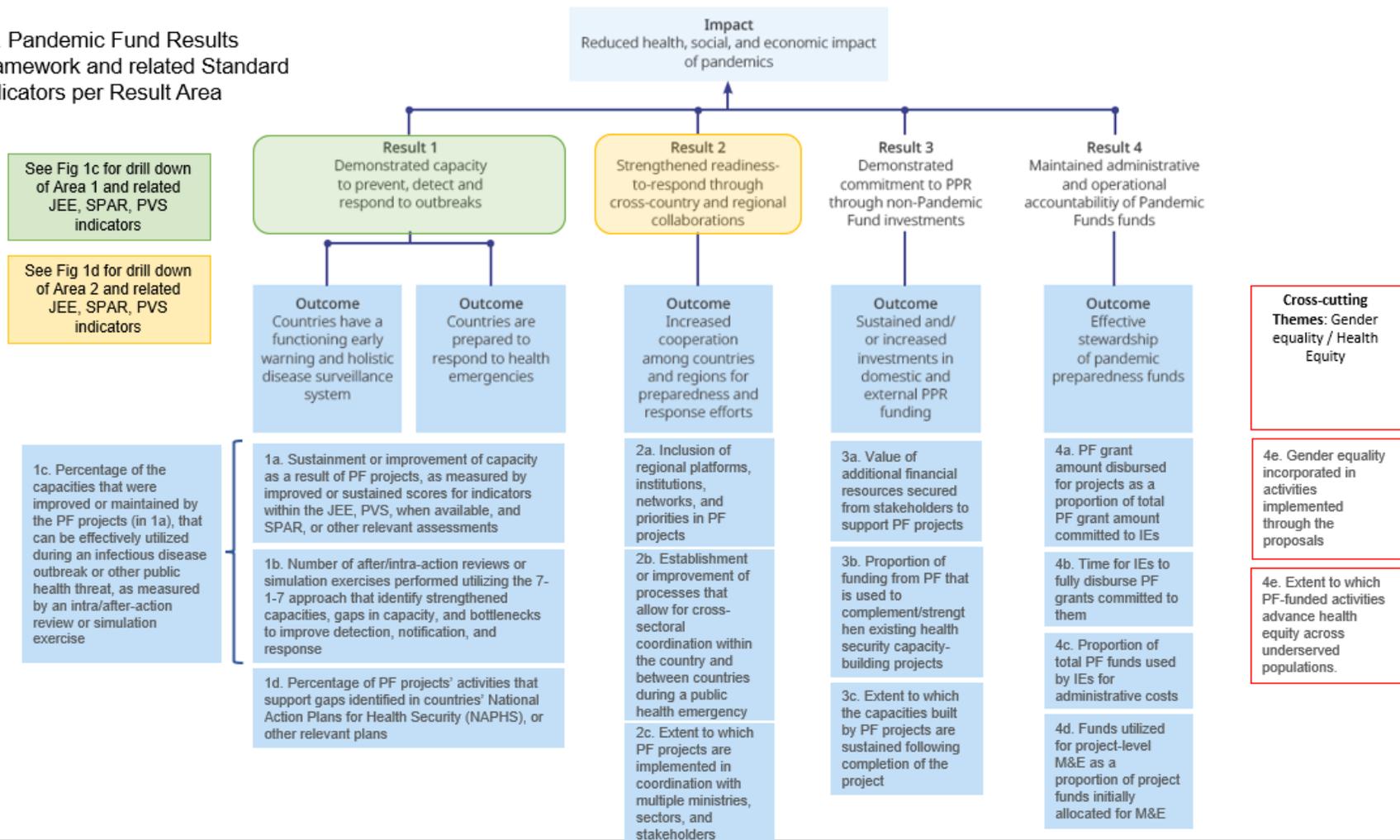
Le suivi et l'établissement des rapports financiers sont décrits dans le Manuel des opérations et l'accord sur les procédures financières (conclu entre l'OM et la Banque mondiale en qualité d'Administrateur du Fonds). Les rapports financiers sont soumis séparément à l'Administrateur par les organismes de mise en œuvre.

Figure 1 : Cadre de résultats du Fonds et Cadre de résultats et indicateurs spécifiques aux projets

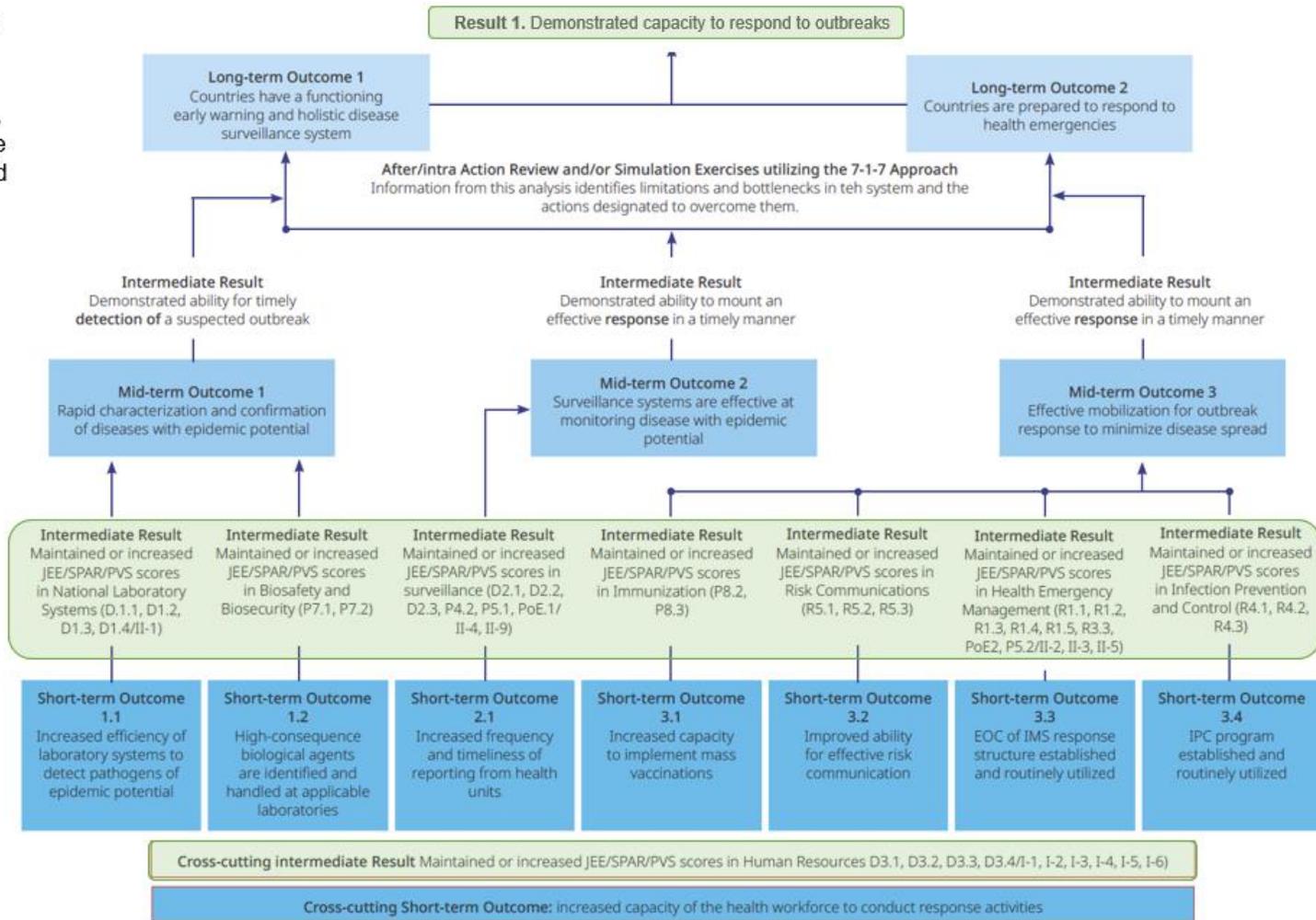
1a. Pandemic Fund results framework indicators and project-specific indicators



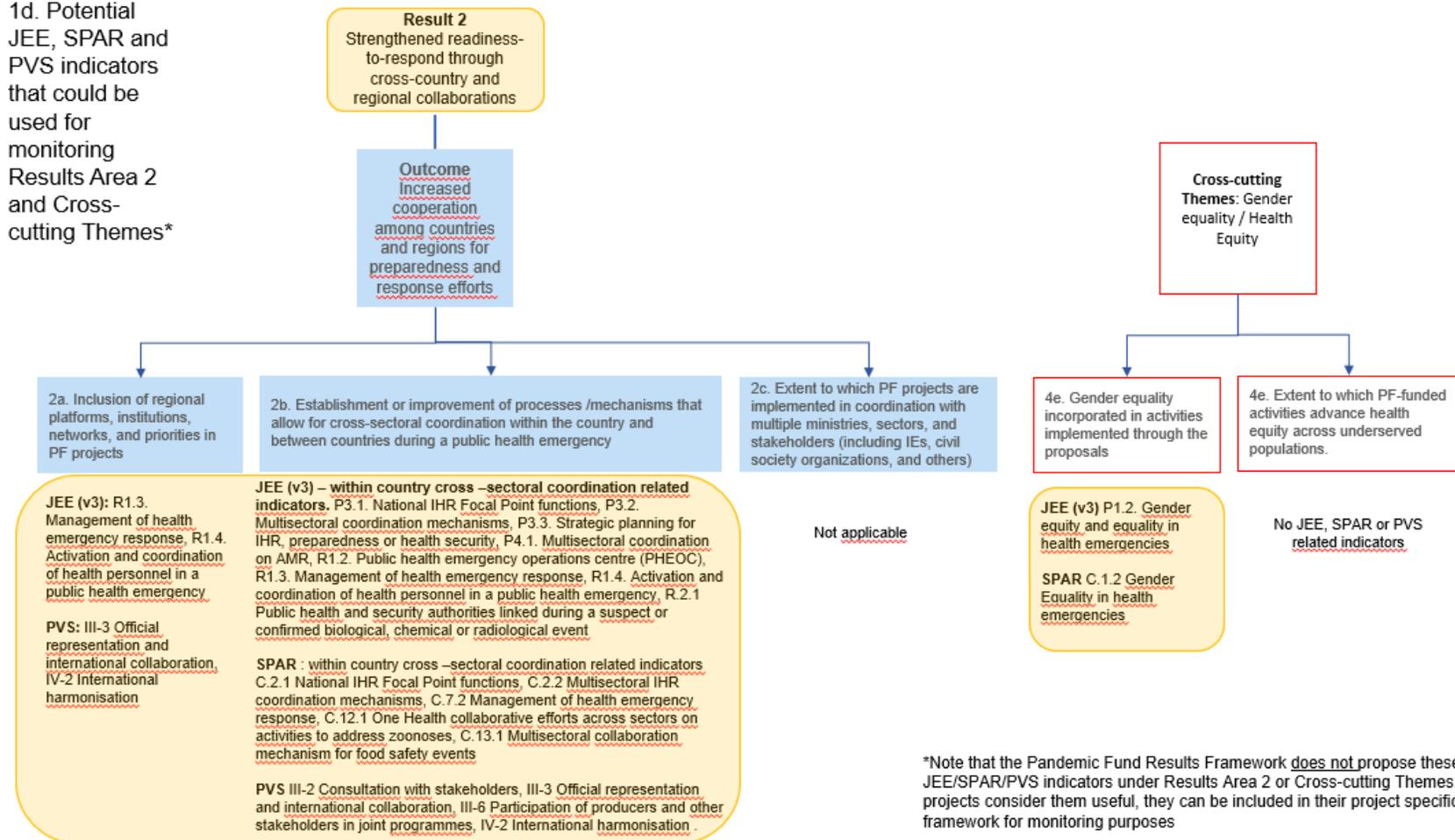
1b. Pandemic Fund Results Framework and related Standard Indicators per Result Area



1c. JEE, SPAR and PVS indicators for Results Area 1, as shown in the Pandemic Fund Results Framework



1d. Potential JEE, SPAR and PVS indicators that could be used for monitoring Results Area 2 and Cross-cutting Themes*



*Note that the Pandemic Fund Results Framework does not propose these JEE/SPAR/PVS indicators under Results Area 2 or Cross-cutting Themes. If projects consider them useful, they can be included in their project specific results framework for monitoring purposes

b. Cohérence avec les cadres mondiaux

Le Cadre de résultats, notamment le Domaine de résultats 1, est en cohérence avec les cadres mondiaux de suivi, y compris le [cadre de suivi et d'évaluation du RSI](#) et le [processus PVS](#).

Le Cadre de suivi et d'évaluation du RSI définit des processus pilotés et maîtrisés par les pays pour suivre les progrès de la mise en œuvre du RSI pour les événements de santé publique et les situations d'urgence susceptibles de traverser les frontières. Les principales approches incluses dans ce cadre sont les suivantes : SPAR DU RSI, JEE, examens a posteriori (AAR) et exercices de simulation. **Le Cadre de résultats du Fonds prévoit des rapports directs sur les indicateurs de l'évaluation externe conjointe, du SPAR et du PVS (*capacités*), ainsi que des mesures liées à l'utilisation et à l'exécution des AAR, des IAR, des EAR ainsi que des exercices de simulation (*compétences*).**

Le processus PVS mesure les forces et les faiblesses des services vétérinaires et des services de santé des animaux aquatiques nationaux sur la base des normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) en matière de santé et de bien-être des animaux. Le Cadre de résultats du Fonds intègre des indicateurs du PVS dans le cadre du Domaine de résultats 1.

Dans de nombreux pays, les résultats de l'évaluation externe conjointe ou du SPAR et du PVS ont été examinés lors d'ateliers nationaux de liaison RSI-PVS, qui ont débouché sur des feuilles de route convenues pour améliorer la coordination à l'interface homme-animal-environnement. Les activités définies dans les feuilles de route des ateliers nationaux de liaison RSI-PVS peuvent être utilisées pour compléter et appliquer les indicateurs de l'évaluation externe conjointe, du SPAR et du PVS.

Le Cadre de résultats du Fonds devrait faire l'objet de révisions périodiques afin de garantir son efficacité dans la mesure des effets des investissements du Fonds ; ces révisions seront entreprises avec la contribution des organismes de mise en œuvre et des équipes de projet.

c. Principes régissant l'établissement de rapports sur les projets

Le Fonds vise à réduire au minimum la charge de l'établissement des rapports pour les bénéficiaires de financements en utilisant autant que possible les sources de données et les systèmes de suivi-évaluation existants.

- **Souplesse** : Le choix des indicateurs spécifiques au projet (décrits à la section III) vise à offrir la souplesse nécessaire pour tenir compte de la disponibilité des données, de l'efficacité de la collecte de données et de leur pertinence, en fonction du projet.
- **Harmonisation** : Les orientations ont été élaborées en fonction des indicateurs ou outils (tels que l'outil de référencement de l'Organisation mondiale de la Santé [OMS]) actuellement utilisés par les organismes de mise en œuvre ou recommandés pour le suivi des programmes par les partenaires mondiaux concernés.

- **Minimisation** : Les rapports annuels sont censés réduire au minimum le nombre de rapports à établir, tout en fournissant au Secrétariat suffisamment d'informations pour garantir la responsabilisation et la gestion efficace du portefeuille.

III. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION TOUT AU LONG DU CYCLE DE FINANCEMENT

a. Aperçu

Les exigences en matière d'établissement de rapports sur les projets financés par le Fonds sont décrites dans le Manuel des opérations du Fonds. Il s'agit notamment des principales exigences suivantes :

- Chaque projet aura des indicateurs au niveau du projet et/ou du pays et de la région, exprimés dans un cadre de résultats aligné sur le Cadre de résultats du Fonds, qui serviront de base au suivi et à l'évaluation de la performance
- Les résultats des programmes seront communiqués chaque année, y compris les progrès et les résultats pour les indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds ainsi que pour les indicateurs au niveau des projets
- L'exactitude et l'exhaustivité de tous les rapports relèvent de la responsabilité de l'organisme de mise en œuvre qui en est l'auteur
- Pour tous les projets soutenus par le Fonds, des engagements explicites doivent être pris d'assurer le suivi et l'évaluation pendant la mise en œuvre
- Si les rapports ne contiennent pas les informations requises, le Secrétariat demandera des informations supplémentaires ou un rapport révisé.

Conformément aux orientations du Manuel des opérations, les projets rendront compte des indicateurs conformes au **Cadre de résultats du Fonds** ainsi qu'à un **Cadre de résultats spécifique au projet** concerné. L'élaboration du Cadre de résultats spécifique au projet est décrite dans la section suivante (« b. Phase de la proposition »).

La plupart des indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds feront l'objet de rapports par les projets, à quelques exceptions près (voir tableau 1). Les descriptions détaillées de chacun de ces indicateurs sont fournies dans le [Cadre de résultats afin d'indiquer avec plus de précision les données attendues. Les projets](#) devraient harmoniser leurs systèmes de projets et de suivi et d'évaluation en conséquence.

Tableau 1 : Application des indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds

Domaines de résultats du Cadre de résultats du Fonds	Thème	Indicateurs standard	Les indicateurs s'appliquent-ils à tous les projets ?
1. Renforcement des capacités/démonstration des compétences	Capacités (indicateurs JEE/SPAR/PVS)	1a, 1c, 1d	S'applique à tous les projets nationaux. Certains projets régionaux et plurinationaux peuvent avoir des composantes nationales intégrant ces indicateurs. (N.B. : Le sous-ensemble d'indicateurs JEE/SPAR/PVS relevant du point 1a peut varier en fonction de l'orientation des activités du projet, qui devrait être précisée dans le cadre spécifique au projet)
	Compétences (IAR, EAR, AAR et simulations,	1b, 1c	
	Cohérence au niveau national	1d	
2. Promotion de la coordination au niveau national (entre les secteurs au sein des pays) et entre les pays à l'échelle régionale et mondiale	Coordination intersectorielle nationale	2b, 2c	S'applique à tous les projets régionaux. Certains projets nationaux ou plurinationaux peuvent avoir des composantes intégrant ces indicateurs.
	Coordination régionale et mondiale	2a, 2b	
3. Incitation à des investissements supplémentaires dans la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies (PPR)	Investissements supplémentaires, complémentarité et durabilité	3a, 3b, 3c*	S'applique à tous les projets
4. Garantie de la gestion administrative/opérationnelle efficiente des ressources du Fonds	Décassements, coûts administratifs et frais de suivi et d'évaluation	4a, 4b, 4c, 4d	S'applique à tous les projets
Thèmes transversaux	Égalité des genres	4e	S'applique à tous les projets
	Équité en santé	4f	

* L'indicateur 3c n'est mesuré que dans l'évaluation finale et intégré dans le rapport à la 3^e année.

b. Stade de la proposition

Le Fonds annoncera les cycles de financement, qui devraient être le point de départ de la préparation des demandes de financement. L'appel à propositions donnera des orientations sur les domaines d'intervention à soutenir, conformément au Cadre de résultats du Fonds.

En outre, les orientations suivantes peuvent être utilisées pour élaborer le cadre de résultats propre au projet. **Le cadre de résultats du projet définit des indicateurs qui cadrent avec les Domaines de résultats 1 et 2 du Cadre de résultats du Fonds, y compris quelques indicateurs destinés à mesurer les éléments suivants :**

- Capacité (c'est-à-dire indicateurs JEE/SPAR/PVS pertinents)
- Compétence (mesurée par des paramètres de ponctualité dans les simulations, les EAR, les IAR, les AAR ou d'autres évaluations)
- Coordination et collaboration intersectorielles à l'échelle nationale et/ou régionale.
- Réalisations, résultats, jalons ou livrables (achèvement des activités)

Exigences en matière de suivi et d'évaluation pour les projets du Fonds intégrés à des projets plus vastes.

Certains projets du Fonds représentent des sous-composantes de projets plus importants cofinancés par plusieurs bailleurs de fonds. Le fait de préciser clairement au stade de la proposition les activités et domaines financés par le Fonds peut faciliter l'établissement des rapports et l'indication des différentes sources dans les rapports. Il convient d'envisager de choisir des indicateurs spécifiques au projet pour lesquels des systèmes de suivi existent déjà dans le cadre du grand projet.

Étape 1: Mise en cohérence des activités avec les JEE/SPAR/PVS et le Plan d'action national pour la sécurité sanitaire (PANSS)

Les activités à financer devraient contribuer directement aux indicateurs JEE/SPAR/PVS pertinents et devraient être incluses dans les PANSS.

1. Pour chaque domaine d'activité prioritaire identifié, sélectionner l'indicateur JEE, SPAR ou PVS auquel l'activité contribue.
2. Si une activité faisant l'objet d'une demande d'appui ne fait pas partie du PANSS ou si le pays ne dispose pas d'un tel plan, les raisons doivent en être données dans la partie explicative de la demande.
3. Les pays sont encouragés à utiliser l'outil de référencement de l'OMS pour élaborer un plan d'activité pour la proposition. De même, on peut indiquer lorsque cette activité a été classée comme prioritaire dans la feuille de route des ANL RSI-PVS, si elle existe.
4. Les projets ne doivent rendre compte des indicateurs JEE, SPAR ou PVS que lorsque le Fonds contribue à des activités y afférentes. Les projets n'ont pas besoin de rendre compte des progrès accomplis par rapport à d'autres indicateurs JEE, SPAR ou PVS dans le cadre du cadre de résultats spécifique au projet.

5. Les notes les plus récentes tirées des rapports JEE ou SPAR pertinents, ainsi que les données PVS lorsqu'elles sont disponibles, devraient être incluses dans la proposition, pour décrire les améliorations prévues grâce au soutien du Fonds

Les valeurs de référence de ces indicateurs peuvent être présentées comme illustré ci-dessous dans les figures 2a et 2b.

Figure 2a : Projet national

	<i>Pays</i>	
<i>Source des données (p. ex. SPAR)</i>	Indicateur 1	
	Indicateur 2	Niveau 4
	Indicateur 3	Niveau 3

Figure 2b : Projet multinational

		<i>Pays 1</i>	<i>Pays 2</i>	<i>Pays 3</i>	<i>Pays 4</i>
<i>Source des données (p. ex. SPAR)</i>	Indicateur 1		Niveau 1		Niveau 3
	Indicateur 2	Niveau 4	Niveau 3		
	Indicateur 3	Niveau 3		Niveau 4	Niveau 2
	...				

La couleur grise indique qu'aucun indicateur n'a été retenu pour le suivi dans la proposition du pays.
L'évolution des bases de référence sera évaluée au fil du temps

Étape 2 : Choix des indicateurs spécifiques au projet

Lors de l'élaboration du cadre de résultats spécifique au projet, les organismes de mise en œuvre devraient tenir compte des paramètres suivants :

1. Pour les principales activités relevant de chaque indicateur JEE/SPAR/PVS, déterminer les indicateurs pertinents qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès annuels vers l'amélioration de la note JEE/SPAR ou PVS.

Les indicateurs doivent être formulés soit :

- a) **sous forme de réalisations** (« Nombre de sites de surveillance dotés d'un personnel formé aux normes et lignes directrices nationales de surveillance de la résistance aux antimicrobiens conformément au manuel du Système mondial de surveillance de la résistance et de l'utilisation des antimicrobiens [GLASS] ») **ou de résultats pouvant être**

mesurés quantitativement (« Pourcentage de sites de surveillance appliquant les normes et lignes directrices nationales en matière de surveillance de la résistance aux antimicrobiens conformément au manuel GLASS »), ou

- b) sous forme de jalons ou livrables** (par exemple, « Plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens achevé »).

Les indicateurs de processus et d'intrants doivent être évités lorsqu'il existe des solutions de rechange pertinentes qui mesurent les résultats intermédiaires.

Les approches ci-dessous peuvent être utilisées individuellement ou de façon combinée :

- Achèvement des activités énumérées dans la feuille de route des ANL RSI-PVS. Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route des ANL RSI-PVS, tel qu'il est effectué actuellement dans plusieurs pays, notamment grâce à l'appui fourni à des experts nationaux dédiés (appelés catalyseurs des ANL) qui rendent compte régulièrement de l'évolution de ces activités.
 - Jalons, tels que définis par [l'outil de référencement de l'OMS](#). → Il s'agit d'activités définies, liées à des indicateurs JEE/SPAR spécifiques, dont l'achèvement peut être utilisé comme indicateur. Cette approche fonctionne mieux pour les pays qui utilisent déjà l'outil de référencement de l'OMS comme base pour l'élaboration des PANSS, et/ou comme outil de suivi des progrès. Elle fonctionne également pour les pays où les activités cadrent avec l'outil de référencement de l'OMS. Les pays sont encouragés à aligner les activités qu'ils proposent sur l'outil de référencement de l'OMS.
 - Choisir dans la liste d'indicateurs proposée (voir le document sur le site Web) → En consultation avec les organismes de mise en œuvre, le Fonds a compilé un Menu d'indicateurs sur le Portail de dépôt des demandes, une liste d'indicateurs existants (aux niveaux des réalisations, de la couverture, des résultats et du suivi des activités) qui peuvent être utilisés pour assurer le suivi au niveau des projets dans les domaines soutenus par le Fonds. Cette approche fonctionne mieux pour les activités intégrant des indicateurs figurant sur la liste pour lesquels le pays rend déjà compte, car des outils de collecte de données existeraient déjà.
 - Autres indicateurs pertinents mesurés par les organismes de mise en œuvre, s'ils se rapportent à des activités pertinentes définies dans le cadre spécifique au projet.
 - Données systématiques recueillies au niveau national.
 - Élaborer ses propres indicateurs sur la base des principes énoncés ci-dessus.
2. Décrire la source des données/les moyens de vérification pour chaque indicateur identifié. Cette source devrait être en mesure de générer des données à exploiter avant la date limite de soumission des rapports annuels et pourrait être spécifique au contexte du pays. Voici quelques exemples de moyens de vérification : « Rapport de vérification de la mise en œuvre de la feuille des ANL RSI-PVS », « Rapport de vérification des progrès par rapport à l'outil de

référenciation de l'OMS » (voir la section c. i sur les processus de suivi des financements pour plus de détails sur cette approche), « DHIS-2 », « Système national de déclaration des maladies ».

3. Les indicateurs doivent être clairement définis dans le cadre de résultats spécifique au projet, dans le champ « numérateur ». Pour ceux qui sont exprimés en pourcentage, le numérateur et le dénominateur doivent être clairement définis dans les champs pertinents du cadre de résultats spécifique au projet au moment de la soumission de la proposition.

Étape 3 : Définition des cibles

Pour chacun des indicateurs identifiés sélectionnés à l'étape 2, la base de référence et la cible devraient être établies dans le cadre de la proposition, le cas échéant. Les paramètres ci-après devraient être pris en compte :

1. Les cibles doivent être suffisamment ambitieuses pour contribuer à améliorer la capacité de préparation et de riposte aux pandémies, tout en étant suffisamment réalistes pour être atteintes. Les cibles doivent cadrer avec les conditions requises pour parvenir à changer les notes JEE, SPAR et PVS, selon le cas.
2. Pour tous les projets spécifiques à un pays, les cibles doivent être en cohérence avec les plans nationaux. Si les activités visant à atteindre les cibles sont cofinancées par d'autres partenaires, l'effet attendu de la contribution du Fonds doit être expliqué dans le champ réservé aux commentaires.
3. Les cibles doivent être définies en fonction des bases de référence disponibles. Des valeurs de référence doivent être incluses dans le cadre de résultats du projet soumis avec la proposition. Les indicateurs SPAR de référence utiliseront les notes SPAR les plus récentes, comme illustré ci-dessous.
4. Les cibles devraient être échelonnées par année tout au long de la période du financement, en fonction du déploiement prévu des activités. Chaque cible annuelle doit refléter les résultats escomptés au cours de la période considérée, plutôt que le total cumulé prévu sur l'ensemble de la durée du financement.

Établir des bases de référence

Si des bases de référence ne sont pas disponibles au moment de l'élaboration de la proposition, le projet doit prévoir et, le cas échéant, budgétiser l'établissement de bases de référence le plus tôt possible au cours de la 1^{ère} année. Les cibles peuvent être définies par la suite au cours de la 1^{ère} année une fois que les bases de référence sont disponibles, en procédant à une révision du cadre de résultats spécifique au projet, avec l'approbation du Secrétariat.

Exemple

Si 20 évaluations indépendantes de la qualité (EIQ) sont prévues chaque année, les cibles devraient être fixées de manière à présenter les résultats de chaque année indépendamment, comme illustré ci-dessous :

	Année 1	Année 2	Année 3	
Nombre d'EIQ fournies aux laboratoires nationaux de référence	20	20	20	✓
	20	40	60	✗

5. L'hypothèse par défaut est que les cibles annuelles refléteront les résultats obtenus **sur toute la durée de l'année de référence du rapport**. Toutefois, dans quelques cas, les résultats peuvent être mieux illustrés par les données du **dernier trimestre ou du dernier mois** sur les 12 mois considérés. Par exemple, si l'on investit dans l'amélioration de la ponctualité des rapports mensuels de surveillance, il peut être judicieux d'examiner le pourcentage d'unités présentant des rapports à temps dans le rapport le plus récent (par exemple, le dernier mois ou le dernier trimestre de l'année du projet) plutôt que d'examiner la ponctualité de chaque rapport soumis au cours de l'année. Si tel est le cas, cela devrait être clairement indiqué dans le champ des commentaires.
6. En ce qui concerne les indicateurs qualitatifs (c'est-à-dire le suivi des jalons ou des livrables), la définition des cibles doit préciser les jalons ou les livrables qui seront réalisés au cours de l'année du projet considérée. Si l'on utilise les feuilles de route des ANL ou l'outil de référencement de l'OMS, la cible devrait être l'achèvement de chaque activité. Les cibles ne sont pas requises pour toutes les années si l'activité est achevée au cours de la 1^{ère} année ou de la 2^e année, comme dans l'exemple ci-dessous :

	Année 1	Année 2	Année 3
Élaboration d'une stratégie nationale des systèmes d'information sanitaire et d'un plan de mise en œuvre chiffré	Groupe de travail technique sur la Stratégie nationale des systèmes d'information sanitaire mis en place et opérationnel	Finalisation et approbation de la stratégie nationale des systèmes d'information sanitaire et du plan de mise en œuvre chiffré par le ministère de la Santé	S.O.

Étape 4 : Détermination de la cohérence à l'échelle régionale

S'il s'agit d'un projet plurinational ou régional ou d'un projet national qui comprend des partenaires régionaux ou prévoit une harmonisation régionale, le cadre de résultats spécifique au projet devrait l'indiquer dans les tableaux régionaux pertinents. La proposition devrait préciser quelles activités proposées cadrent avec les priorités régionales, et elle devrait décrire comment les plateformes, institutions et réseaux régionaux seront inclus.

c. Stade de l'approbation du financement

Les orientations du Fonds de lutte contre les pandémies en matière de suivi et d'évaluation ont évolué depuis le premier appel à propositions. Pour les propositions approuvées lors du premier cycle de financement, **les organismes de mise en œuvre seront invités à mettre à jour le tableau des activités et des indicateurs de la proposition approuvée 1) conformément aux orientations sur le choix des indicateurs et la définition des cibles données dans la section précédente, et 2) dans un modèle révisé fourni par le Secrétariat du Fonds qui reflète le cadre de résultats spécifique au projet révisé.**

Lors des cycles de financement à venir, le Secrétariat ou le Groupe consultatif technique (GCT) peut recommander ou exiger des modifications du cadre de résultats au niveau du projet soumis dans le cadre de la proposition.

Le cadre révisé (pour les projets du premier cycle et lors des prochains cycles) sera examiné par le GCT et, une fois approuvé, il servira de base aux rapports annuels.

Tous les projets devront également rendre compte chaque année de l'ensemble des indicateurs standard correspondant aux domaines de résultats du Cadre de résultats du Fonds en plus des indicateurs spécifiques aux projets sur le portail de soumission des rapports. Des informations détaillées sur la manière de rendre compte de ces indicateurs sont fournies dans la section « Mise en œuvre des financements ».

Les pays qui n'ont pas entrepris d'évaluation externe conjointe (ou de processus PVS, le cas échéant) au cours des cinq dernières années précédant la soumission de leur proposition sont encouragés à le faire. Les pays qui ont récemment procédé à des évaluations sont encouragés à mettre à jour leurs PANSS pour tenir compte des lacunes actuelles.

d. Phases de mise en œuvre et de clôture du financement

i. Processus de suivi

Les équipes de projet sont censées définir les processus qu'elles jugent les plus efficaces pour suivre les résultats pendant les trois années de mise en œuvre du financement pour tous les Domaines de résultats. Ce suivi devrait inclure des données pour les indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds et les indicateurs spécifiques au projet. Il est important de **tenir compte du temps et de la charge financière que représentent les processus de suivi** tant au stade de la proposition que de la mise en œuvre du financement.

Pour les Domaines de résultats 1 et 2 :

Des processus différents peuvent être appropriés pour différentes activités, selon le type d'indicateurs spécifiques au projet et les moyens de vérification choisis dans le cadre de résultats du projet. Les approches qui pourraient être utilisées comprennent, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

- Les équipes de projet, avec l'appui de l'OMS et/ou de l'OMSA, recueillent des données JEE, SPAR et/ou PVS pour les indicateurs standard pertinents de la proposition
- Les équipes de projet sollicitent l'appui de l'OMS pour mettre en œuvre une approche de suivi qui prévoit notamment ceci :
 - Les équipes de projet travaillent avec les partenaires nationaux et les processus nationaux de suivi, en particulier les processus de mise en œuvre et de suivi des PANSS, et utilisent/collectent des données auprès des systèmes nationaux de gestion de l'information sur la santé et/ou la logistique ou d'autres systèmes, lorsque les données à communiquer sont disponibles auprès des systèmes nationaux.
 - Contrôles annuels des progrès par rapport à [l'outil de référencement de l'OMS](#)
 - Contrôle annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route des ANL RSI-PVS
 - Examen des résultats fonctionnels au fur et à mesure que les événements se produisent (par le biais d'exercices de simulation, d'examens en début d'intervention [EAR], d'examens en cours d'intervention [IAR] et d'AAR) et à la fin de la mise en œuvre³.

³ Les pays bénéficiaires des financements du Fonds peuvent intégrer les exercices de simulation, l'EAR, l'IAR et l'AAR en tant qu'outils de suivi efficaces :

1. Les exercices de simulation peuvent être utilisés comme outils de suivi par les pays bénéficiaires du Fonds de la manière suivante :

- Évaluation de référence : Avant de mettre en œuvre les projets financés, les pays peuvent effectuer des exercices de simulation pour évaluer l'état actuel de leurs capacités de base au titre du RSI (2005).
- Exercices réguliers : Programmer des exercices de simulation périodiques pour évaluer l'efficacité des systèmes et processus nouvellement mis en œuvre dans le cadre des activités du projet.
- Analyse des lacunes : Utiliser les exercices de simulation pour mettre en évidence les lacunes dans les capacités de préparation et de riposte, en fournissant des retours d'information directs sur les domaines qui nécessitent encore des améliorations.
- Formation et renforcement des capacités : Dans le cadre du renforcement de la main-d'œuvre multisectorielle, les exercices de simulation peuvent être utilisés pour former les agents de santé publique et améliorer leur riposte aux situations d'urgence de santé publique.
- Validation des protocoles : Valider et affiner les plans d'urgence et les procédures opérationnelles normalisées par le biais d'exercices, en veillant à ce qu'ils soient pratiques et efficaces en situations réelles.
- Coordination et communication : Utiliser des simulations pour tester et améliorer la coordination entre les ministères, les organisations de la société civile et les organismes de mise en œuvre participant au projet.
- Rapports et documents : Consigner par écrit les résultats et les enseignements des exercices de simulation afin de rendre compte au Fonds et à d'autres parties prenantes des progrès réalisés dans le renforcement des capacités en vertu du RSI.
- Évaluation de la performance : Comparer les résultats des exercices de simulation au fil du temps pour suivre les améliorations et démontrer l'utilisation efficace des fonds en vue de la réalisation des objectifs du RSI (2005).

2. Examens en début d'intervention (EAR) pour une évaluation en temps réel : Mettre en œuvre des EAR pour mesurer la souplesse et l'efficacité des premières mesures de détection des flambées épidémiques et de riposte. Ces examens peuvent fournir une rétroaction immédiate sur les projets en cours, en veillant à ce que les activités soient alignées sur la cible 7-1-7 pour la détection, la notification et la riposte. Les résultats des EAR peuvent ensuite être utilisés pour adapter les stratégies en temps réel.

- Les équipes de projet mettent en place des mécanismes de suivi pour recueillir et rendre compte des indicateurs qui ne sont pas intégrés aux systèmes nationaux de suivi, et partagent l'information avec les programmes nationaux.

Pour les Domaines de résultats 3 et 4 :

La plupart des indicateurs standard dans ces domaines de résultats nécessitent des rapports financiers au niveau du projet, qui devraient être générés par les systèmes de gestion financière ou les dossiers administratifs de l'organisme de mise en œuvre. Les équipes de projet et les organismes de mise en œuvre doivent mettre en place des processus de coordination et de vérification appropriés pour s'assurer que ces indicateurs peuvent être communiqués avec précision au niveau du projet. La classification des activités complémentaires ou renforçant les capacités existantes en matière de sécurité sanitaire peut être dérivée des processus de suivi des PANSS, le cas échéant.

Pour les domaines de résultats transversaux :

Pour assurer un suivi adéquat des indicateurs 4e et 4f sur l'égalité des genres et l'équité en santé, des sources de données supplémentaires peuvent être nécessaires :

- Les équipes de projet mettent en place ou enrichissent les processus participatifs existants, dans lesquels les voix des femmes, des minorités et des populations mal desservies peuvent être prises en compte. Les pays peuvent déjà avoir mis en place des processus participatifs pour d'autres domaines de la santé, et il peut être possible d'y intégrer des questions relatives à la PPR aux pandémies.
- Les processus de mise en œuvre/de suivi des PANSS ou des processus nationaux similaires de suivi de l'EPPR peuvent déjà intégrer ou pourraient intégrer des aspects liés à l'égalité des genres et à l'équité en matière de santé.

ii. Rapports

Les exigences et le calendrier en matière d'établissement de rapports sont décrits ci-dessous.

Exigences en matière de rapports

3. Examens en cours d'intervention (IAR) pour l'évaluation à mi-parcours : Réaliser des IAR au milieu du cycle de vie du projet pour évaluer l'efficacité des stratégies et des interventions appliquées. Les IAR peuvent aider à appliquer des mesures correctives à mi-parcours et à partager les meilleures pratiques entre différents pays ou régions participant à des projets similaires.

4. Examens a posteriori (AAR) pour une évaluation globale : Utiliser les examens a posteriori pour évaluer le succès global, les difficultés et les enseignements tirés du projet. Cet examen complet peut éclairer la conception des projets futurs et renforcer les capacités requises en vertu du RSI (2005). Les examens a posteriori peuvent également être utilisés dans l'élaboration de politiques visant à améliorer la préparation et la riposte aux pandémies futures.

5. Relier les examens aux financements : Aligner les conclusions et recommandations des EAR, IAR et AAR sur le décaissement et l'utilisation des ressources du Fonds. Cela permet de s'assurer que les ressources financières sont utilisées efficacement pour combler les lacunes observées dans la préparation aux pandémies et pour renforcer les capacités en vertu du RSI (2005).

Les organismes de mise en œuvre et les équipes de projet qui reçoivent des financements du Fonds fourniront les rapports suivants :

- i. un rapport annuel consolidé du projet présenté au Secrétariat sur l'état d'avancement et les résultats des principales activités prévues dans le projet, rendant compte des indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds ainsi que des indicateurs au niveau du projet ; et
- ii. un rapport financier annuel présenté à l'Administrateur fiduciaire conformément à l'accord sur les procédures financières conclu entre l'Administrateur et l'organisme de mise en œuvre.

À son tour, le Secrétariat produit un rapport annuel sur l'impact/les résultats du portefeuille inspiré des différents rapports d'avancement, qu'il transmet au Conseil de direction. Les obligations de toutes les parties en matière d'établissement de rapports sont définies dans le [Manuel des opérations du Fonds](#).

Calendrier de présentation des rapports

Au plus tard au 31 juillet de chaque année : Les organismes de mise en œuvre et les équipes de projet soumettent un rapport annuel de projet au Secrétariat via le portail en ligne pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'exercice précédent

Au plus tard au 31 août de chaque année : Le Secrétariat du Fonds examine chaque rapport annuel de projet soumis et, si un rapport ne contient pas les informations requises, le Secrétariat demandera à l'organisme de mise en œuvre de lui envoyer des informations supplémentaires ou un rapport révisé.

Au plus tard au 30 septembre de chaque année : Le Secrétariat examinera, consolidera et analysera les rapports de chaque projet, regroupera les données sur les indicateurs standard et analysera les progrès globaux du Fonds par rapport à son Cadre de résultats. Un rapport annuel consolidé sur l'impact/les résultats du portefeuille sera élaboré.

Au plus tard au 30 novembre de chaque année : Des réunions virtuelles ou en présentiel entre le Secrétariat, les organismes de mise en œuvre et les équipes de projet seront organisées pour examiner a) les observations du Conseil sur le rapport d'avancement annuel, b) les moyens d'améliorer les activités opérationnelles, et c) les moyens d'améliorer le prochain cycle d'appels à propositions.

Dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet : Le Secrétariat ou un consultant externe procédera à une évaluation indépendante des rapports finaux d'achèvement des projets pour tirer les enseignements de l'expérience.

Utilisation du portail de soumission des rapports en ligne

La période de mise en œuvre des projets approuvés par le Conseil de direction est de trois ans. Les organismes de mise en œuvre et les équipes de projet utiliseront le portail de rapports en ligne pour soumettre les rapports annuels de projet sur les résultats des programmes au Secrétariat du Fonds. Les rapports financiers visés dans le Manuel des opérations et dans l'accord sur les procédures financières (conclu entre la Banque mondiale en tant qu'Administrateur du Fonds et l'OM) doivent être soumis séparément à l'Administrateur par les OM.

Pour soumettre des rapports annuels de projet sur le portail en ligne, lorsqu'il existe plusieurs OM pour un projet :

- a) les organismes de mise en œuvre et les membres de l'équipe de projet tels que définis dans la proposition auront accès au portail en ligne ;
- b) les organismes de mise en œuvre et l'équipe de projet soumettront un rapport unique consolidé sur le portail en ligne ; et
- c) Le chef de projet signera en guise d'approbation la soumission sur le portail.

Tous les rapports de projet doivent être établis par les organismes de mise en œuvre et les équipes nationales (ou régionales) concernées. Le portail de soumission des rapports en ligne sera accessible à plusieurs utilisateurs pour chaque projet, mais seul le chef de projet aura le droit de soumettre le rapport au nom du projet. Dans la plupart des cas, les chefs de projet seront un responsable gouvernemental ou un représentant de l'organisation régionale (pour les propositions émanant d'organisations régionales) dédié au projet soumis ou, dans des cas exceptionnels (par exemple, l'impossibilité pour un pays de désigner quelqu'un en raison d'un changement de gouvernement ou d'une forte instabilité), un représentant d'un organisme de mise en œuvre.

Projets plurinationaux et régionaux. Les projets plurinationaux et régionaux peuvent comporter des composantes nationales et/ou régionales. Le portail prévoira des sections distinctes pour chaque pays inclus dans la proposition, ainsi qu'une section de rapport régional pour toutes les composantes régionales. Les sections non pertinentes peuvent être laissées vides.

Composantes du rapport annuel de projet.

Le portail des rapports en ligne comprend des éléments de données (indicateurs) et des parties explicatives pour permettre au Secrétariat du Fonds de rendre compte des indicateurs du Cadre de résultats du Fonds dans l'ensemble du portefeuille, sur la base des rapports annuels soumis par les équipes de projet. Des orientations sur chaque section du modèle de rapport sont disponibles dans les champs spécifiques du portail de soumission des rapports. Voici quelques points clés à noter :

- Les orientations sur les indicateurs (fiches de référence) pour les **indicateurs standard** sont présentées dans le [Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies](#).

- Les indicateurs spécifiques au projet auront été clairement définis dès le stade de la proposition sur la base de l'achèvement des activités décrites dans la Feuille de route des ANL RSI-PVS ; les activités de l'outil de référencement de l'OMS ; les indicateurs de suivi des réalisations/résultats/couverture ou des activités du plan de travail définis dans la liste des indicateurs ; ou d'autres indicateurs bien définis.
- Pour les résultats déclarés qui sont exprimés en pourcentage, les organismes de mise en œuvre sont priés de communiquer à la fois le numérateur et le dénominateur ainsi que le pourcentage afin de faciliter la contextualisation et l'agrégation des résultats de l'ensemble des projets.
- Les parties explicatives du rapport doivent être concises et claires, et fournir tous les renseignements demandés dans le modèle de rapport. Bien que des pièces justificatives puissent être jointes au rapport si nécessaire, les organismes de mise en œuvre sont priés de veiller à renseigner directement les sections pertinentes du rapport et de ne pas se borner à renvoyer aux pièces jointes au rapport. Les pièces justificatives peuvent être fournies sous formats .doc, .xls, .pdf et .jpg.
- Les organismes de mise en œuvre devraient préciser si les moyens de vérification ont été modifiés au cours de la période considérée par rapport au cadre de résultats présenté/examiné/accepté au stade de la proposition. Les cibles annuelles ne peuvent être modifiées qu'à la suite d'une demande distincte adressée au Secrétariat avant la présentation des rapports annuels.

Parties du rapport annuel de projet

Les parties que les équipes de projet devront remplir sur le portail en ligne pour les rapports annuels de projet sont les suivantes :

1. Un résumé analytique de l'état d'avancement général de la mise en œuvre
2. **Les indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies.**
Le rapport annuel couvrira les quatre Domaines de résultats et les indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds. Certains de ces indicateurs font l'objet de rapports directs, d'autres sont calculés automatiquement en fonction des réponses fournies dans différentes sections. Des parties explicatives seront prévues pour fournir des informations supplémentaires, et indiquer tout changement envisagé. Lorsqu'un indicateur standard ne s'applique pas à un projet, les raisons seront fournies dans la partie explicative.

Le gros des rapports concernera les Domaines de résultats 1 et 2.

- ***Indicateurs du Domaine de résultats 1. Amélioration des capacités de détection, de notification et de riposte aux pandémies.***

- **Domaine de résultats 2. Amélioration de la coordination au niveau national (entre les secteurs au sein des pays) et entre les pays à l'échelle régionale et mondiale**
- **Domaine de résultats 3. Incitation à des investissements supplémentaires dans la PPR aux pandémies**
- **Domaine de résultats 4. Efficience dans l'utilisation des ressources du Fonds**
- **Résultats transversaux : Égalité des genres et équité en matière de santé**

3. **Indicateurs spécifiques au projet.** En plus des indicateurs standard, les propositions comprennent des indicateurs spécifiques au projet. Les valeurs de référence et les valeurs cibles doivent être établies pour les années 1, 2 et 3 dans la proposition, le cas échéant.

Ces indicateurs seront présentés dans cette section. Chaque indicateur spécifique au projet se verra consacrer une section pour les rapports quantitatifs (nombre) et qualitatifs (description explicative). Les équipes de projet et les organismes de mise en œuvre signaleront dans la partie explicative toute modification apportée aux indicateurs du cadre de résultats spécifique au projet présenté dans la proposition du projet. Toute modification des indicateurs devra être approuvée par le Secrétariat par courrier électronique avant d'être effectuée dans le portail.

4. **Gestion du projet.** Description explicative – décrire l'efficacité des modalités de mise en œuvre du projet.
5. **Qualité du S&E.** Description explicative – disponibilité de données et d'analyses de bonne qualité pour rendre compte des indicateurs, capacité de l'unité de suivi-évaluation du projet, proactivité dans la révision des indicateurs spécifiques au projet en cas de problèmes dans le cadre de résultats soumis au stade de la proposition, etc.
6. **Diffusion/utilisation des données** – communication des résultats du projet aux principales parties prenantes et de la manière dont les résultats ont été intégrés à la gestion du projet, à la prise de décisions éclairées ou à des mesures correctives.
7. **Gestion du risque.** Description explicative - chaque organisme de mise en œuvre est chargé de la gestion des risques associés aux projets qu'il exécute et de la présentation de rapports sur lesdits risques et les mesures d'atténuation, le cas échéant, conformément à ses politiques et procédures. Décrire les effets négatifs éventuels du projet et les mesures d'atténuation.
8. **Réalisations.** Description explicative - décrire les réalisations du projet à l'aide d'exemples concrets. S'il existe des vidéos infographiques qui rendent compte des réalisations du projet, des entretiens avec les principales parties prenantes et les bénéficiaires du projet, etc., l'URL/les liens vers ces vidéos peuvent être fournis.

9. **Les problèmes.** Description explicative – décrire les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet.
10. **Enseignements et recommandations.** Description explicative – aspects positifs et/ou négatifs pouvant s’appliquer à d’autres projets dans le pays en question et suggestions sur la façon d’améliorer la mise en œuvre du projet. Des études de cas peuvent également être partagées ici.
11. **Pérennité.** Description explicative – mesure dans laquelle les capacités renforcées par les projets du Fonds de lutte contre les pandémies sont maintenues après l’achèvement du projet.

Centralisation des rapports (résultats JEE, SPAR et PVS)

L’OMS tient à jour une base de données des notes JEE (volontaires) et SPAR (obligatoires) des pays pour lesquels des rapports sont disponibles. Les notes disponibles dans le référentiel de l’OMS seront directement intégrées dans les résultats des projets sur le portail des rapports sur la base des données disponibles dans le système au 1^{er} juillet de chaque année. Les équipes de projet devront commenter ces résultats afin d’analyser la contribution des activités financées par le Fonds dans chaque rapport annuel.

Si les résultats les plus récents concernant l’évaluation externe conjointe ou le SPAR ne sont pas disponibles sur le portail des rapports au moment de la soumission des rapports du projet, les organismes de mise en œuvre peuvent saisir ces informations manuellement.

Les notes du processus PVS doivent être communiquées avec l’accord de l’autorité nationale des services vétérinaires ou de l’organisme équivalent. Ces notes doivent être saisies manuellement par les équipes de projet, car elles ne sont pas accessibles au public.

La mise en œuvre de la Feuille de route des ANL RSI-PVS fait l’objet d’un suivi annuel dans les pays où un catalyseur d’ANL est en place. Ce suivi régulier peut être organisé dans d’autres pays, le cas échéant, sous la direction du ministère de la Santé et/ou des autorités chargées de la santé animale. L’appui de l’OMS et de l’OMSA peut être sollicité.

Rapports financiers

Les rapports financiers indiquant les dépenses et les décaissements doivent être communiqués à l’Administrateur à la fin de chaque exercice (30 juin) et serviront à rendre compte de l’indicateur 4a du Cadre de résultats du Fonds. Pour les indicateurs 3a, 3b, 4b, 4c et 4d, les organismes de mise en œuvre devraient inclure les résultats dans le rapport annuel du projet conformément aux tableaux pertinents du portail des rapports.

Rapport d’achèvement du projet

Tous les projets (nationaux, plurinationaux ou régionaux) soumettront un rapport de fin d’exécution (au lieu du rapport annuel de projet de la troisième année) au Secrétariat du Fonds

dans les six mois suivant la clôture du financement, en notant que toutes les dépenses liées aux évaluations devant être couvertes par le financement doivent avoir été engagées avant la date de fin du financement. Les coûts supplémentaires encourus au-delà de la date de fin du financement ne peuvent pas être couverts par le Fonds. Le modèle de rapport d'achèvement sera communiqué séparément.

VERSION PRÉLIMINAIRE

IV. Annexes

Annexe 1 : Indicateurs standard du Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies. Veillez vous référer aux fiches de référence correspondantes dans le Cadre de résultats du Fonds lorsque vous rendez compte de ces indicateurs

Domaine de résultats 1 : Renforcement des capacités/démonstration des compétences

- a. Maintien ou amélioration des capacités à la suite de projets du Fonds de lutte contre les pandémies, mesurés par l'amélioration ou le maintien des notes pour les indicateurs de l'évaluation externe conjointe (JEE) et de la performance des services vétérinaires (PVS), le cas échéant, et du rapport annuel des États parties (SPAR), ou d'autres évaluations pertinentes
- b. Nombre d'examens a posteriori/ en cours d'intervention ou d'exercices de simulation réalisés à l'aide de l'approche 7-1-7 qui mettent en évidence les capacités renforcées, les lacunes en matière de capacités et les goulots d'étranglement afin d'améliorer la détection, la notification et la riposte
- c. Pourcentage des capacités qui ont été améliorées ou maintenues par les projets du Fonds (en 1a) et qui peuvent être utilisées efficacement lors d'une épidémie de maladie infectieuse ou d'une autre menace pour la santé publique, tel que mesuré par un examen en cours d'intervention/a posteriori ou un exercice de simulation
- d. Pourcentage des activités des projets du Fonds qui contribuent à combler les lacunes relevées dans les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire (PANSS) ou d'autres plans pertinents élaborés par les pays

Domaine de résultats 2 : Promotion de la coordination au niveau national (entre les secteurs au sein des pays) et entre les pays à l'échelle régionale et mondiale

- a. Inclusion de plateformes, d'institutions, de réseaux et de priorités régionaux dans les projets du Fonds de lutte contre les pandémies
- b. Mise en place ou amélioration de processus/mécanismes qui facilitent la coordination intersectorielle au sein du pays et entre les pays pendant une situation d'urgence sanitaire
- c. Mesure dans laquelle les projets du Fonds sont mis en œuvre en coordination avec plusieurs ministères, secteurs et parties prenantes (y compris les organismes de mise en œuvre, les organisations de la société civile et autres)

Domaine de résultats 3 : Incitation à des investissements supplémentaires dans la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies (PPR)

- a. Valeur des ressources financières supplémentaires obtenues auprès de parties prenantes à l'appui des projets du Fonds de lutte contre les pandémies, y compris les financements nationaux, privés et/ou philanthropiques, ou les cofinancements par les organismes de mise en œuvre
- b. Proportion des financements provenant du Fonds utilisés pour compléter/renforcer les projets existants en matière de sécurité sanitaire et de renforcement des capacités des systèmes de santé, y compris, mais pas exclusivement, ceux financés par des ressources nationales, d'autres fonds de développement existants, des fonds pour la sécurité sanitaire mondiale, le système de santé ou la PPR d'autres partenaires, et des fonds philanthropiques ou d'autres fonds du secteur privé
- c. Mesure dans laquelle les capacités renforcées par les projets du Fonds sont maintenues après l'achèvement du projet

Domaine de résultats 4 : Garantie de la gestion administrative/opérationnelle efficiente des ressources du Fonds

- a. Montant du financement du Fonds décaissé pour les projets en proportion du montant total du financement du Fonds engagé en faveur des organismes de mise en œuvre
- b. Date indiquée pour que les organismes de mise en œuvre décaissent l'intégralité des financements du Fonds qui leur ont été alloués
- c. Sur le montant total des financements du Fonds alloués aux organismes de mise en œuvre, la proportion utilisée par ceux-ci pour couvrir les coûts administratifs, y compris la préparation, la mise en œuvre et la supervision des projets
- d. Fonds utilisés pour le suivi et l'évaluation au niveau du projet en proportion des fonds du projet initialement alloués au suivi et à l'évaluation
- e. Intégration de l'égalité des genres dans les activités mises en œuvre dans le cadre des propositions
- f. Mesure dans laquelle les activités financées par le Fonds promeuvent l'équité en santé au sein des populations mal desservies

Annexe 2. Calendrier du suivi et de l'évaluation et sources potentielles de données

[Les données du SPAR peuvent être consultées ici](#)

[Les données du JEE peuvent être consultées ici](#)

[Les données de la feuille de route des ANL RSI-PVS peuvent être consultées ici.](#)

Composante	Sources de données pour l'établissement d'une base de référence	Sources de données pour le contrôle de l'avancement		
		12 mois	24 mois	36 mois
Suivi du développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • SPAR • JEE • PVS • Rapport de base 	<ul style="list-style-type: none"> • SPAR • JEE • PVS • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • SPAR • JEE • PVS • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • SPAR • JEE • PVS • Rapport final
Suivi de la mise en œuvre des activités	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • Outil de référencement de l'OMS • PANSS et tracker du PANSS • Feuilles de route des ANL RSI-PVS² • Enquêtes annuelles PVS • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • Outil de référencement de l'OMS • PANSS et tracker du PANSS • Feuilles de route des ANL RSI-PVS² • Enquêtes annuelles PVS • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • Outil de référencement de l'OMS • PANSS et tracker du PANSS • Feuilles de route des ANL RSI-PVS² • Enquêtes annuelles PVS • Rapport final
Évaluation des capacités et/ou des résultats fonctionnels	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • EAR/IAR/AAR/7-1-7/SimEx • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • EAR/IAR/AAR/7-1-7/ SimEx • Rapport d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec des informateurs clés • EAR/IAR/AAR/7-1-7/SimEx • Rapport final

Annexe 3. Entretiens avec des informateurs clés et liste de contrôle des progrès accomplis à l'aide de l'outil de référencement de l'OMS, de la feuille de route des ANL RSI-PVS et des activités spécifiées dans les propositions de projets

I. Introduction

Les entretiens avec les parties prenantes/informateurs clés consistent à identifier des représentants qui connaissent bien les domaines techniques concernés, en particulier les responsables techniques, et à leur poser des questions sur l'avancement de la mise en œuvre des activités du Fonds et les réalisations spécifiques en matière de renforcement des capacités, comme indiqué dans la proposition du pays.

Il est recommandé de mener les entretiens clés séparément ou en groupe pour chaque domaine technique. Il s'agit notamment des trois domaines techniques prioritaires (laboratoire, surveillance et ressources humaines) et des cinq autres domaines techniques spécifiés par les pays : vaccination, communication sur les risques, gestion des urgences sanitaires, lutte anti-infectieuse et zoonoses.

Ces entretiens sont réalisés face à face par l'enquêteur et l'équipe de documentation, ou l'interlocuteur chargé de la prise de notes.

La durée de ces entretiens : Une heure et demie, maximum, par domaine technique

Les entretiens devraient se dérouler suivant la liste de contrôle ci-jointe pour documenter les progrès accomplis dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre des activités proposées
- Renforcement des capacités basé sur l'évolution des notes des indicateurs pertinents
- Réalisation des compétences proposées

II. Entretiens avec des informateurs clés

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de la conduite des entretiens, par exemple :

- Le temps : les entretiens doivent être programmés, réalisés, consignés par écrit et analysés.
- La planification préalable à l'entretien :
 - Étape 1 : Identifier les principales parties prenantes multisectorielles qui seront interrogées, orienter et planifier l'entretien, les informateurs clés sélectionnés pour l'entretien devant être des responsables techniques des domaines techniques concernés. Le bureau de pays de l'OMS et le PFN ou PF RSI désigné par le pays peuvent faciliter le processus.
- Directives pour la conduite des entretiens

- Présentation de la mission et de son objet.
- Ne laissez pas l'entretien durer plus d'une heure et demie par domaine technique. Les personnes que vous choisirez comme parties prenantes clés sont susceptibles d'être occupées.
- Ne passez pas trop vite d'un domaine technique à l'autre. Ne laissez pas les questions essentielles en suspens, car vous risquerez de manquer de temps pour y revenir.
- Entretien avec les consultants internationaux et locaux (deux personnes). Bien que cela ne soit pas toujours possible, il peut être utile d'avoir deux personnes à l'entretien – l'une pour poser les questions et l'autre pour prendre des notes détaillées.
- Portez une attention particulière à ce que dit la partie prenante/l'informateur clé. Faites le suivi de tout ce qui n'est pas clair ou que vous ne comprenez pas. Prenez des notes.
- Enregistrez l'entretien. Demandez la permission à la partie prenante /l'informateur clé au début de l'entretien.
- Terminez l'entretien en résumant les points essentiels.

Questions de l'entretien pour les domaines techniques (en groupes)

Sn	Principales questions	Précisions
1	Quel est l'état d'avancement des mesures prioritaires prises pour mettre en œuvre le domaine technique du Fonds de lutte contre les pandémies ? (Préciser le domaine technique)	Renseignez-vous sur les actions ou activités prioritaires pour le domaine technique mentionnées dans la proposition/le plan d'activité ou les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire.
2	Pouvez-vous donner au moins trois bons exemples des activités mises en œuvre ?	Essayez d'obtenir autant d'exemples et de stratégies innovantes que possible. Tirer des descriptions quantitatives et qualitatives.
3	Que pensez-vous des progrès généraux ?	Utiliser l'outil de référencement de l'OMS et la Feuille de route des ANLT RSI-PVS, s'ils sont disponibles, et examiner les actions concernant les niveaux de capacité. (Par exemple, si le pays se dirige vers le niveau de capacité 3, combien d'actions énumérées dans l'outil de référencement ont déjà été réalisées ? Utilisez la liste des actions comme liste de contrôle.

5	Quels sont les obstacles à la réalisation des activités prévues et les points de blocage auxquels vous avez dû faire face et quelles sont les solutions proposées pour y remédier ?	Demandez des exemples et les documents les étayant.
6	Demandez tous les documents qu'ils peuvent partager au titre des meilleures pratiques.	Réitérer l'importance de recenser les meilleures pratiques, les difficultés et les enseignements tirés, et leur demander de les faire apparaître autant que possible dans les documents.

VERSION PRÉLIMINAIRE

Annexe 4. Exemple de modèle de suivi des progrès en matière de développement des capacités

Ce modèle permet de rendre compte des indicateurs standard suivants :

1a. Maintien ou amélioration des capacités à la suite de projets du Fonds de lutte contre les pandémies, mesurés par l'amélioration ou le maintien des notes pour les indicateurs de l'évaluation externe conjointe (JEE) et de la performance des services vétérinaires (PVS), le cas échéant, et du rapport annuel des États parties (SPAR), ou d'autres évaluations pertinentes

1c. Pourcentage des capacités qui ont été améliorées ou maintenues par les projets du Fonds (en 1a) et qui peuvent être utilisées efficacement lors d'une épidémie de maladie infectieuse ou d'une autre menace pour la santé publique, tel que mesuré par un examen en cours d'intervention/a posteriori ou un exercice de simulation

Nom du pays : _____					
Domaine technique	Indicateurs	Note des indicateurs de référence au démarrage (par exemple, Bhoutan)	Évolution des indicateurs à 12 mois	Évolution des indicateurs à 24 mois	Évolution des indicateurs à 36 mois
Laboratoires	C4.1	L4			
	C4.3	L4			
	C4.4	L4			
	C4.5	L4			
Biosûreté et biosécurité	P7.1*	L1			
	P7.2*	L1			
Surveillance	C5.1	L5			
	C5.2	L5			
	P4.2*	L2			
	P5.1*	L3			
	C11.1	L4			
Vaccination	P8.2*				
	P8.3*				
RCCE	C10.1	L3			
	C10.2	L3			
	C10.3	L4			
	R1.1*	L2			
	R1.2*	L2			

Gestion des urgences sanitaires	C7.2	L4			
	R1.4*	L1			
	C7.3	L3			
	C8.3	L3			
	C11.2	L4			
	P5.2*	L3			
Lutte anti-infectieuse :	C9.1	L3			
	C9.2	L3			
	C9.3	L3			
Ressources humaines	D3.1*	L2			
	C6.1	L4			
	D3.3*	L2			
	C6.2	L4			

VERSION PRÉLIMINAIRE

Annexe 5a. Exemple de Modèle de suivi de la mise en œuvre des activités pour les principaux domaines techniques

Ce modèle permet de rendre compte des éléments suivants :

- **Indicateurs du Cadre de résultats spécifique au projet** - il peut être adapté aux indicateurs de résultat/couverture/réalisation ou aux jalons ou livrables sélectionnés.

Indicateur standard 1d. Pourcentage des activités des projets du Fonds de lutte contre les pandémies qui permettent de combler les lacunes recensées dans les plans d’action nationaux pour la sécurité sanitaire (PANSS) ou d’autres plans pertinents

Nom du pays : _____													
Domaine technique	Indicateurs	Actions décrites dans l’outil de référencement de l’OMS	Activités de la Feuille de route des Ateliers nationaux de liaison RSI-PVS (le cas échéant)	Activités prévues	État d’avancement des activités								
					À 12 mois			À 24 mois			À 36 mois		
					Achevé	En cours	Non démarré	Achevé	En cours	Non démarré	Achevé	En cours	Non démarré
Laboratoires	C4.1												
	C4.3												
	C4.4												
	C4.5												
Biosûreté et biosécurité	P7.1*												
	P7.2*												
Surveillance	C5.1												
	C5.2												
	P4.2*												

	P5.1*												
	C11.1												
Ressources humaines	D3.1*												
	C6.1												
	D3.3*												
	C6.2												

VERSION PRÉLIMINAIRE

Annexe 5b : Exemple de Modèle de suivi de la mise en œuvre des activités pour d'autres domaines techniques

Ce modèle permet de rendre compte des éléments suivants :

- **Indicateurs du Cadre de résultats spécifique au projet** - il peut être adapté aux indicateurs de résultat/couverture/réalisation ou aux jalons ou livrables sélectionnés.
- **Indicateur standard 1d.** Pourcentage des activités des projets du Fonds de lutte contre les pandémies qui permettent de combler les lacunes recensées dans les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire (PANSS) ou d'autres plans pertinents

Nom du pays : _____													
Domaine technique	Indicateurs	Outil de référencement de l'OMS	Activités de la Feuille de route des Ateliers nationaux de liaison RSI-PVS (le cas échéant)	Activités prévues	État d'avancement des activités								
					À 12 mois			À 24 mois			À 36 mois		
					Achevé	En cours	Non démarré	Achevé	En cours	Non démarré	Achevé	En cours	Non démarré
Vaccination	P8.2*												
	P8.3*												
RCCE	C10.1												
	C10.2												
	C10.3												
Gestion des urgences sanitaires	R1.1*												
	R1.2*												
	C7.2												
	R1.4*												
	C7.3												
	C8.3												

	C11.2													
	P5.2*													
Lutte anti-infectieuse :	C9.1													
	C9.2													
	C9.3													
Ressources humaines	D3.1*													
	C6.1													
	D3.3*													
	C6.2													

VERSION PRÉLIMINAIRE

Annexe 6. Exemple de Modèle de suivi de l'avancement des compétences

Ce modèle permet de rendre compte des indicateurs standard suivants :

2b. Nombre d'examens a posteriori et en cours d'intervention ou d'exercices de simulation réalisés suivant l'approche 7-1-7 qui mettent en évidence les capacités renforcées, les lacunes en matière de capacités et les goulots d'étranglement afin d'améliorer la détection, la notification et la riposte

2c. Pourcentage des capacités qui ont été améliorées ou maintenues par les projets du Fonds (en 1a) et qui peuvent être utilisées efficacement lors d'une épidémie de maladie infectieuse ou d'une autre menace pour la santé publique, tel que mesuré par un examen en cours d'intervention/a posteriori ou un exercice de simulation

<u>Nom du pays :</u>					
<u>Liste des AAR, IAR, EAR ou Simex réalisés au cours de la période</u>					
<u>Type</u>	<u>Date</u>	<u>Titre de l'évaluation ou du rapport (le cas échéant)</u>	<u>Maladie (s'il s'agit d'une maladie ou d'une flambée épidémique spécifique)</u>	<u>A-t-on utilisé l'approche 7-1-7 ou d'autres mesures de la ponctualité</u>	<u>Les rapports sont-ils disponibles ?</u>
<i>(AAR, IAR, EAR, Simex, autres)</i>				<i>Oui/non</i>	<i>Oui/non</i>

<u>Nom du pays :</u>						
<u>Domaine technique</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles de compétence proposées</u>	<u>Réalisations en matière de compétences démontrées et relation aux activités financées par le Fonds</u>			<u>Commentaires</u>
			<u>À 12 mois</u>	<u>À 24 mois</u>	<u>À 36 mois</u>	
Laboratoires	C4.1					
	C4.3					
	C4.4					
	C4.5					
Biosûreté et biosécurité	P7.1*					
	P7.2*					
Surveillance	C5.1					
	C5.2					
	P4.2*					
	P5.1*					
	C11.1					
Vaccination	P8.2*					
	P8.3*					
RCCE	C10.1					

	C10.2					
	C10.3					
Gestion des urgences sanitaires	R1.1*					
	R1.2*					
	C7.2					
	R1.4*					
	C7.3					
	C8.3					
	C11.2					
	P5.2*					
Lutte anti-infectieuse :	C9.1					
	C9.2					
	C9.3					
Ressources humaines	D3.1*					
	C6.1					
	D3.3*					
	C6.2					

VERSION PRELIMINAIRE